

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du mardi, 1^{er} mars 2011, le Conseil municipal a adopté le :

RÈGLEMENT N^o 239-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 239
CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Ledit règlement peut être consulté en vous adressant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Calixa-Lavallée ce 2 mars 2011


Secrétaire-trésorier, dg

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Beauregard, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 2 mars 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 mars 2011.

Signé par : 
Secrétaire-trésorier, dg

Affiché jusqu'au 1^{er} avril 2011